

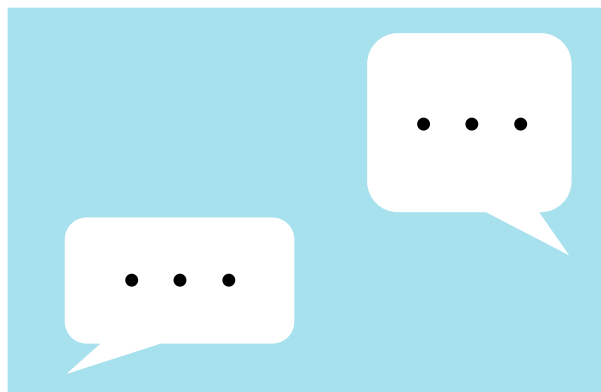


ÉTHIQUE EN RECHERCHE FÉMINISTE PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Myriam Gervais, Institut Genre, sexualité et féminisme, Université McGill
avec l'assistance de Léa Momméja, UQAM

2022



CO-AUTEURES (par ordre alphabétique)

Mylène Bigaouette, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Johanne Blais, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

Laurence Charleston, ConcertAction Femmes Estrie

Viviane Doré-Nadeau, ConcertAction Femmes Estrie

Berthe Lacharité, Relais-femmes

Marianne Lapointe, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Josiane Maheu, Relais-femmes

Laura Noyer, Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ)

Sylvie Ostigny, Émersion | Service-conseil en emploi

Julie Raby, Relais-femmes



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	iii
INTRODUCTION	1
1 – ÉTHIQUE EN BREF.....	3
2 – ÉTHIQUE EN RECHERCHE FÉMINISTE PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE.....	5
3 – ÉTHIQUE EN PRATIQUE.....	7
4 – POINTS DE VUE DES MILIEUX DE PRATIQUE.....	9
5 – FUSION DES SAVOIRS POUR DES NORMES ÉTHIQUES PLUS ÉLEVÉES	12
6 – AIDE-MÉMOIRE : AVEZ-VOUS PARLÉ D'ÉTHIQUE?	14



PRÉAMBULE

Le Réseau québécois en études féministes (RéQEF) est un regroupement stratégique établi en 2011 qui réunit des chercheuses et des représentantes du milieu de pratique actives dans ce domaine de recherche. À travers ses membres, le RéQEF représente l'ensemble des universités québécoises, et bénéficie depuis sa création du support financier des Fonds de recherche du Québec.

Le Comité de travail du RéQEF sur l'éthique en recherche, composé de Myriam Gervais, Francine Descarries et Berthe Lacharité, a effectué une réflexion sur les normes de certification éthique, réflexion qui a été guidée par les résultats obtenus lors d'une consultation auprès de ses membres. Il est apparu évident que le rôle des actrices autres que les chercheuses au sein de la recherche féministe qualitative n'était pas pris en considération au moment d'établir la responsabilité éthique. Dans la foulée de cette observation, le Comité a déposé en 2020 un document de travail auprès du Groupe en éthique de la recherche des trois Conseils de recherche du Canada. Ce texte fait valoir que les pratiques éthiques en recherche féministe qualitative constituent des avancées qui peuvent inspirer le développement d'un cadre d'interprétation traitant du sujet acteur, ou du participant agissant, et de son implication dans la conduite de l'éthique en recherche.

Cette préoccupation centrée sur le rôle méconnu ou peu exploré des sujets de recherche impliqués activement dans la démarche éthique prend tout son sens dans les modèles de recherche féministe partenariale et participative, où ceux-ci peuvent être à la fois des sujets et des acteurs.

Dans le cadre des travaux du Chantier du RÉQEF sur la recherche féministe partenariale, une activité d'échange de connaissances a été menée pour élargir la discussion aux chercheuses praticiennes afin de connaître leur propre réflexion sur les questions d'éthique dans le cadre de recherches partenariales et participatives. Des représentantes de fédérations ou d'associations de femmes de différentes régions du Québec ont ainsi partagé avec des membres du Chantier leurs perspectives et leurs réponses en la matière.

Ce document en présente les éléments clés et met en lumière la contribution des milieux de pratique et des milieux de recherche pour instaurer une pratique réflexive de l'éthique dans les projets de recherche féministe partenariale et participative. La liste des co-auteurs reflète la nature participative de ce document.

Nous remercions le RÉQEF et l'Institut Genre, sexualité et féminisme de l'Université McGill pour leur support financier. Merci également aux autres membres du Chantier de recherche partenariale et de coconstruction des connaissances du RÉQEF, Lyne Kurtzman, Ève-Marie Lampron, Marie-Hélène Deshaies, Louise Lafortune, Isabelle Courcy, Nathalie Lafranchise, Nerea Aizpuru Arrillaga pour leur appui, et à Mariel Assante de Relais-femmes pour le graphisme initial.



INTRODUCTION

Qui a dit que l'éthique en recherche était exclusive à l'université ?

L'éthique telle qu'appliquée au sein des universités concerne les droits des participantes¹ et les obligations de la part des chercheuses de préserver leur anonymat et d'identifier les risques qu'elles pourraient encourir lors de la recherche.

La recherche féministe qualitative considère que les implications en matière d'éthique ne sont pas les mêmes selon le rôle assumé par les sujets dans les recherches, et selon les spécificités des terrains². Dans la recherche féministe partenariale et participative, par exemple, les sujets (individus ou partenaires) participent activement en partie ou à toutes les étapes de la recherche. En modifiant le rôle habituellement dévolu aux sujets, cette approche fait intervenir, dans les faits, d'autres actrices que les chercheuses dans l'élaboration et la conduite des pratiques éthiques à mettre en place au sein de la recherche. Cela signifie que la protection des participantes concerne tous les partenaires engagés dans un projet de recherche, et pas uniquement les chercheuses. Ce qui nous amène à poser la question suivante : la réalité des pratiques rejoint-elle les principes mis de l'avant? Si non, quels en sont les défis et les stratégies susceptibles de

¹ L'usage du féminin est privilégié pour refléter la prédominance des femmes dans les recherches dont il est question dans ce document.

² Myriam Gervais, Francine Descarries et Berthe Lacharité, *La recherche féministe qualitative avec des êtres humains. Avis soumis au Groupe en éthique de la recherche des Trois conseils de recherches du Canada, Comité de travail sur l'éthique en recherche, RÉQEF, Montréal, 2020.*

pallier ces défis? Mais plus important encore : qui fournit les éléments de réponse à ces questions?

S’inspirant des principes participatifs et collaboratifs développés dans les approches de la recherche féministe qualitative, les enjeux, questions et défis présentés dans ce document ont été soulevés dans le cadre d’échanges de connaissances entre les milieux de recherche et de pratique. Ces échanges ont eu lieu sous forme de webinaires et d’ateliers tenus en mode virtuel, principalement durant l’année 2021, en collaboration avec Relais-femmes. Plus précisément, la discussion a été lancée autour de la question suivante : « Qui a dit que l’éthique en recherche était exclusive à l’université? »

Sur la base des constats posés lors de ces échanges de connaissances et recensés dans les sections 3 et 4, des recommandations sont émises en section 5. Une grille de questions – reproduite à la section 6 – a également été développée pour faciliter un positionnement commun en matière d’éthique entre partenaires de recherche. Mais avant d’aborder la manière dont les milieux de pratique entendent la démarche éthique en recherche féministe partenariale et participative, les sections 1 et 2 présentent de manière succincte les normes éthiques auxquelles les chercheuses et les instances institutionnelles sont assujetties, de même que les normes distinctes qui sont mises de l’avant par les approches de recherche féministe.



1 – ÉTHIQUE EN BREF

L'éthique contemporaine repose sur l'idée que les sujets³ participant à une recherche ont des droits et que, par conséquent, des normes doivent être établies pour garantir que leurs droits sont respectés :

a) droit du sujet à décider de sa participation (et son corollaire, le droit de se retirer en tout temps), et b) le droit d'être protégé.

Telle qu'appliquée dans le milieu de recherche universitaire, l'éthique en recherche avec des êtres humains relève de l'entière responsabilité des chercheuses. Celles-ci ont l'obligation d'obtenir le consentement *libre* et *éclairé* des participantes et d'assurer la confidentialité de leurs données personnelles, ainsi que de minimiser les risques potentiels associés à leur participation à la recherche.

Consentement « libre » : participation pleinement volontaire du sujet à la recherche, sans influence indue ou contrainte exercée de la part des chercheuses, avec le droit de se retirer en tout temps de la recherche.

Consentement « éclairé » : le sujet est informé des objectifs de la recherche, de sa durée, de son droit de se retirer en tout temps, et des mesures prises touchant ses données personnelles.

[Source : *Énoncé de politique des trois Conseils – éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2), 2018*]

³ La version 2018 de l'EPTC (Énoncé de politique des trois Conseils – éthique de la recherche avec des êtres humains) utilise le terme 'participant' au lieu de 'sujet' mais afin d'éviter toute confusion avec la terminologie employée par les approches en recherche féministe, nous avons conservé le terme sujet.

Le tableau suivant résume succinctement les obligations éthiques pour les projets conduits par les milieux de recherche, toutes disciplines confondues (sciences humaines, sciences de la santé, sciences naturelles et en génie).

Normes prescrites en milieu universitaire - toutes disciplines confondues -
Les chercheuses sont responsables de l'application du protocole d'éthique dans leur projet
Le consentement libre et éclairé des sujets doit être obtenu en début de recherche
L'anonymat des sujets et la confidentialité de leurs données personnelles doivent être garantis et préservés, en particulier dans les différentes formes de diffusion des résultats de la recherche (article, thèse, ouvrage, rapport, etc.)
Les risques de participation sont identifiés et gérés par les chercheuses. Des mesures d'atténuation sont décrites dans la demande de certification d'éthique et inscrites au protocole d'éthique
Le matériel produit appartient aux chercheuses ainsi que la diffusion des résultats mais obligation de transmettre, s'il y a lieu, les résultats aux groupes/communautés ciblés par la recherche

Source : Myriam Gervais, Francine Descarries et Berthe Lacharité, *La recherche féministe qualitative avec des êtres humains*. Comité de travail sur l'éthique en recherche, RéQEF, Montréal, 2020.

Ces normes ont été développées en fonction des modèles de recherche conventionnels, où les sujets fournissent des informations – de nature quantitative ou qualitative – à la chercheuse lors d'enquêtes, de témoignages ou d'entrevues; les orientations, la collecte de données, l'analyse et la diffusion demeurant sous son contrôle. Toutefois, *ces normes académiques n'abordent pas directement les droits des sujets qui participent à la définition des objectifs de la recherche, à la collecte de données et à son analyse*. De plus, quelle responsabilité est la leur dans l'identification des risques et des mesures prises en matière de confidentialité? Quel rôle jouent-ils dans la formulation des obligations liées au respect des droits des sujets? La recherche féministe qualitative s'est penchée sur ces questions et offre des pistes de réflexion.



2 – ÉTHIQUE EN RECHERCHE FÉMINISTE PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE

Dans la recherche féministe avec des êtres humains, la qualité des rapports entre chercheuses et participantes est un élément central. À cet égard, le choix d'une approche horizontale poursuit comme objectif d'établir les conditions propices à la participation des sujets dans la production des connaissances.

En offrant une autonomie d'action aux sujets à travers la recherche, les modèles les plus courants de la recherche féministe avec des êtres humains considèrent en effet que le savoir savant n'est pas l'unique source de savoir. Reconnaisant l'apport du savoir pratique et des expériences vécues comme sources scientifiques, les rapports entre chercheuses et participantes/partenaires reposent ainsi au plan conceptuel sur les

notions d'équité entre les différentes actrices de la recherche et de respect entre les différents savoirs.

Recherche partenariale

Recherche menée par des chercheuses ou des chercheurs avec un milieu de pratique, avec une perspective féministe, pour documenter et coconstruire des connaissances sur une problématique donnée.

Recherche participative

Recherche fondée sur le savoir expérientiel des filles et des femmes et sur leur pouvoir d'agir, et qui se caractérise par le recours à l'investigation collective avec les filles et les femmes ciblées pour produire des connaissances, et entreprendre des actions qui favorisent le changement de leurs conditions individuelles et collectives.

Dans la recherche féministe partenariale et la recherche féministe participative, *les sujets ont des droits plus étendus que ceux prévus dans les protocoles d'éthique actuels*, et l'exercice de ces droits est fondé sur une approche *horizontale* des rapports entre chercheuses et sujets (individus, partenaires), approche moins articulée autour des savoirs des chercheuses (c.-à-d. non centrée sur une hiérarchie des savoirs et plus axée sur des relations paritaires):

- droits des sujets à s'exprimer sur le problème étudié, et à exercer leur pouvoir d'agir au sein de la recherche;
- droits des sujets à évaluer les risques associés à leur participation;
- droit des sujets de convenir avec les chercheuses de la manière d'appliquer le principe de l'anonymat et de la règle de confidentialité des données;
- droit des sujets de définir avec les chercheuses des modalités de propriété, d'utilisation et de diffusion du matériel produit. ⁴

Ce rôle clé qui est attribué aux sujets au sein de la recherche contribue en principe au renforcement de la démarche éthique et des conditions qui en assurent les aspects pratiques. Ceci dit, qu'observe-t-on au niveau des pratiques éthiques au sein des projets partenariaux ou participatifs? Correspondent-elles à ce canevas théorique? La responsabilité en matière d'éthique est-elle partagée, ses règles discutées?

Dans la prochaine section, les milieux de pratique, s'appuyant sur leurs expériences passées, brossent un tableau de la manière dont sont abordés et perçus les aspects éthiques dans les recherches féministes partenariales et participatives.

⁴ Pour plus d'informations sur l'approche de recherche féministe participative, consulter : Myriam Gervais et al., *Guide pour faire de la recherche féministe participative* (2018). En libre accès sur son propre site internet : <http://guidefeministeparticipative.tumblr.com>. Une version abrégée en anglais (2020) est également disponible sur le site internet d'IGSF : <https://www.mcgill.ca/igsf>.



3 – ÉTHIQUE EN PRATIQUE

Selon les principes établis en recherche féministe partenariale, la protection des droits des participantes à la recherche concerne tous les partenaires/participantes engagés dans un projet de recherche. Cela implique que les chercheuses et les partenaires ont une compréhension commune des aspects éthiques qu'ils mettent en application au sein des projets partenariaux ou participatifs.

Mais dans la pratique, les choses ne se passent pas toujours comme ça...

L'éthique est souvent perçue par tous les partenaires (y compris par les chercheuses) comme un formalité administrative imposée par les organismes subventionnaires et relevant avant tout des milieux de recherche. Les modalités spécifiques à un projet en matière d'éthique sont bien souvent développées par la ou les chercheuses, et rectifiées pour se conformer aux directives émises par un comité interne à l'université.

L'expérience des représentantes des milieux de pratique montre qu'en dépit de contacts préalables et d'ententes sur les orientations et les conditions de recherche, et quand bien même la certification éthique a été obtenue, des divergences ou différends de nature éthique ne manquent pas de surgir au cours de la recherche. Par exemple,

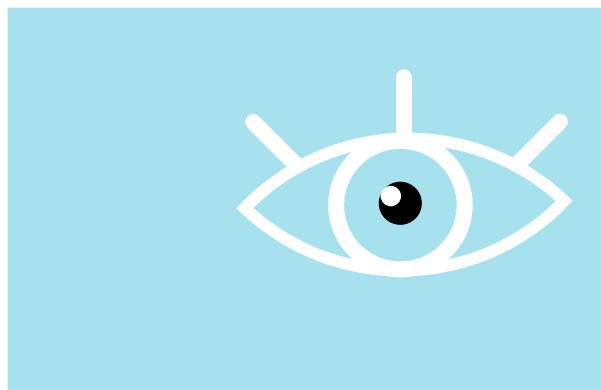
- les modalités prévues pour l'anonymat des participantes à la recherche ou pour la gestion des risques se révèlent peu adaptées au contexte ;
- le partenaire du milieu de pratique ne se voit pas reconnaître l'accès aux données brutes ;

- lors de l'analyse, un des partenaires veut imposer à l'autre partenaire son interprétation des résultats ou des propos recueillis auprès des participantes à la recherche ;
- l'utilisation des informations personnelles des participantes pour alimenter d'autres recherches fait l'objet d'un contentieux entre partenaires ou au sein même de l'équipe de la recherche ;
- les formes de diffusion ne correspondent pas aux besoins des participantes ou des milieux de pratique.

Ces constats, qui découlent des présentations faites par des représentantes des milieux de pratique lors des sessions d'échange, montrent que si la question éthique n'est pas réfléchie de façon concertée entre les partenaires avant d'entreprendre la recherche, chaque partenaire se prive de l'expertise de l'autre. Cela peut avoir comme effet des stratégies et des mesures pas toujours en adéquation avec la protection des droits des participantes à la recherche, voire affecter le bon déroulement de la recherche et sa réussite.

Les échanges avec des membres des milieux de pratique ont ainsi fait ressortir les constats suivants:

- *du point de vue des chercheuses-praticiennes, moins de dilemmes/défis éthiques tendent à survenir...*
 - Quand le consentement (et les modalités qui lui sont associées) est validé et reconfirmé tout au long de la recherche.
 - Quand des relations horizontales sont établies entre partenaires de recherche, quand le savoir de chaque partenaire est respecté, et quand les conditions de recherches sont équitables.
- *si un dilemme ou un défi éthique émerge ou risque d'émerger, les chercheuses-praticiennes jugent gagnant le fait...*
 - D'impliquer le partenaire des milieux de pratique pour le résoudre, même dans le cas où l'enjeu se situe entre chercheuses.
 - D'avoir recours à l'expertise du partenaire du milieu de pratique et des participantes, notamment s'agissant de la protection de leurs droits, pour développer de façon conjointe des stratégies « contextualisées ».



4 – POINT DE VUE DES MILIEUX DE PRATIQUE

Tout comme le partenaire universitaire détient un savoir à prendre en compte quand on réfléchit à la question éthique, le partenaire du milieu de pratique fait valoir qu'il a également développé un savoir, des façons de faire, qui pourraient bénéficier à la recherche dans ce registre. Le partenaire communautaire ou du milieu de pratique rappelle qu'il maîtrise le contexte socio-culturel, les conditions particulières propres aux participantes à la recherche, et est ainsi plus à même d'identifier les risques possibles pour celles-ci.

Selon les représentantes des milieux de pratique, grâce à cet échange de savoirs :

- les risques peuvent être mieux anticipés (perçus et compris), et les stratégies pour les contrer mieux conceptualisées ;
- la protection des droits des partenaires et des participantes à la recherche est mieux garantie ;
- la qualité du processus de recherche et des résultats de celle-ci tend à être optimisée.

Le tableau suivant résume l'essentiel de la position des milieux de pratique en matière d'éthique telle que formulée lors des sessions d'échange.

Tableau synthèse : LA PERSPECTIVE DES PARTENAIRES DE RECHERCHE SUR LA CONDUITE DE L'ÉTHIQUE

Sessions d'échange de connaissances Chantier 2021

Respecter l'expertise des participantes et des partenaires des milieux de pratique

Adopter une démarche participative pour prendre les décisions éthiques et résoudre les dilemmes/défis qui peuvent survenir au cours de la recherche

Établir des relations horizontales entre partenaires de recherche

Confirmer ou valider le consentement — et ses modalités — à toutes les étapes de la recherche

Reconnaître le rôle des partenaires des milieux de pratique et des participantes dans la protection de leurs droits

Développer de façon conjointe des stratégies 'contextualisées' pour définir l'anonymat des participantes et garantir la confidentialité des données

Préciser les risques potentiels pour les partenaires des milieux de pratique et clarifier les droits de propriété des données/résultats (durée de ces droits, usage des données une fois la recherche terminée)

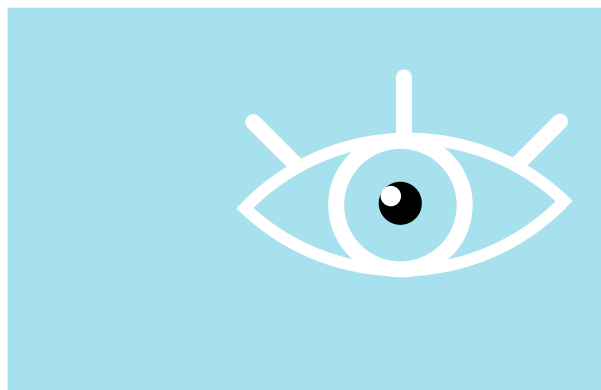
Les échanges avec les membres des milieux de pratique révèlent une réalité en partie différente de celle souhaitée pour les pratiques éthiques en recherche féministe partenariale. En effet, comme en témoigne la synthèse des échanges, des enjeux et des défis de nature éthique surgissent durant la collaboration de recherche: que ce soit pour la gestion des risques, le contrôle des données brutes, les règles de l'anonymat, ou encore pour le partage des retombées de la recherche. En confiant l'entière responsabilité aux chercheuses universitaires de décider de la manière dont le défi ou l'enjeu éthique doit être traité ou résolu, l'application du code éthique à l'échelle universitaire a tendance, même en recherche féministe partenariale, à provoquer un déséquilibre de pouvoir entre les chercheuses et leurs partenaires des milieux de pratique ou communautaires. On

s'éloigne ainsi de la conduite d'une éthique qui se veut réflexive au sein de la recherche féministe partenariale.

Pour éviter dans la mesure du possible un tel écueil et renforcer la co-responsabilité des questions éthiques, *les membres des milieux de pratique ayant participé aux échanges sur l'éthique en recherche féministe partenariale proposent:*

- de clarifier avec leurs partenaires du milieu universitaire les questions qui relèvent de l'éthique avant d'engager le processus de certification;
- d'adopter une démarche participative (mais aussi concertée) entre partenaires pour résoudre les enjeux à survenir au cours de la recherche.

En somme, selon les membres des milieux de pratique, la responsabilité en matière d'éthique incombe à tous les partenaires afin d'exercer une démarche éthique soucieuse des droits des personnes engagées dans la recherche.



5 – FUSION DES SAVOIRS POUR DES NORMES ÉTHIQUES PLUS ÉLEVÉES

Dans le but de favoriser une adhésion à des principes communs, le tableau présenté à la section 1 sur les normes de conduite en recherche universitaire est repris pour y ajouter les normes *visées* en recherche féministe partenariale et participative. En intégrant les propositions des milieux de pratique, les normes présentées dans la 2^e colonne du tableau synthèse rendent plus tangibles (et visibles) leur rôle et leur responsabilité éthique dans le cadre de ce modèle de recherche. *Cette fusion des savoirs participent ainsi à l'établissement de normes éthiques plus élevées et soucieuses du rôle assumé par les autres actrices.* À cet égard, la section 6 fournit des points de repère pour discuter de l'application de ces normes entre partenaires de recherche, soit en début de projet, soit au moment de la certification éthique.

Tableau synthèse : Éthique en recherche féministe partenariale et participative

RéQEF 2020 & Sessions d'échange de connaissances Chantier 2021

Droit de participer à la recherche
Droit de se retirer en tout temps
Droit d'être protégée

Normes prescrites en milieu universitaire	Normes visées en recherche féministe partenariale et participative
L'éthique relève des chercheurs	<p>La responsabilité en matière d'éthique est partagée entre les différentes actrices au sein de la recherche</p> <p>Une démarche participative est établie pour résoudre tout enjeu ou défi à survenir au cours de la recherche</p>
Le consentement libre et éclairé doit être obtenu en début de recherche	Le consentement est négocié et réitéré durant tout le processus de recherche
L'anonymat et la confidentialité sont la règle	Le développement de stratégies concertées et contextualisées entre partenaires sur la manière d'appliquer l'anonymat et la règle de confidentialité des données
Les risques de participation sont identifiés et gérés par les chercheurs	Les partenaires et les participantes exercent un contrôle sur la recherche (notamment sur les risques et l'analyse)
Le matériel produit et diffusé appartient aux chercheuses mais obligation de transmettre les résultats aux groupes/communautés ciblés par la recherche	Engagement mutuel sur les modalités d'accès aux données brutes et de propriété du matériel produit ainsi que sur les formes de diffusion/communication des résultats

Source : Myriam Gervais, Francine Descarries et Berthe Lacharité, *La recherche féministe qualitative avec des êtres humains*, Comité de travail sur l'éthique en recherche, RéQEF, Montréal, 2020 ; Myriam Gervais, Berthe Lacharité et Julie Raby (organisatrices), Atelier « *Qui a dit que l'éthique en recherche était exclusive à l'université ?* », Chantier de recherche partenariale et coconstruction, RéQEF, Montréal, Sessions 22-24 février et 17 mars 2021.

6 – AIDE-MÉMOIRE : AVEZ-VOUS PARLÉ D'ÉTHIQUE?

Avez-vous discuté de la certification éthique ou même d'éthique au démarrage de la recherche partenariale ?

La responsabilité en matière d'éthique ne constitue pas une simple formalité administrative et elle concerne l'ensemble des partenaires engagés au sein d'une recherche : cet aide-mémoire offre des points de repère pour la conduite d'un tel exercice.

1 Une fois les orientations de la recherche partenariale définies, les rôles et les responsabilités au sein de la recherche ont-ils été clarifiés entre les partenaires?

2 À quel titre les étudiantes-chercheuses participent-elles à la recherche?

- *En lien avec un projet individuel,*
- *Comme assistante de recherche,*
- *En assumant des tâches de coordination, etc.*

3 Les risques associés à la participation de chaque partenaire ont-ils été discutés?

- *Temps alloué à la recherche,*
- *Contraintes financières,*
- *Utilité de la recherche,*
- *Désistement d'un des partenaires,*
- *Encadrement des étudiantes-chercheuses, etc.*

4 S'il y a lieu, les risques pour les participantes à la recherche ont-ils été répertoriés?

5 Des stratégies seront-elles développées (et par qui) pour définir l'anonymat des participantes et garantir, si besoin est, la confidentialité de leurs données personnelles?

- *Tenir compte du contexte spécifique des participantes à la recherche, etc.*

6 Quelles formes de consentement seront retenues, et par qui leur contenu sera-t-il validé?

Prévoit-on une reconfirmation du consentement aux différentes étapes de la recherche?

7	<p>Les droits de propriété des données ont-ils été clairement établis?</p> <ul style="list-style-type: none">→ <i>À qui appartiennent les données produites,</i>→ <i>Qui peut y avoir accès,</i>→ <i>Pendant combien de temps les droits de propriété seront-ils applicables,</i>→ <i>Usage des données une fois la recherche terminée, etc.</i>
8	<p>Si des enjeux ou des défis de nature éthique surviennent au cours de la recherche, de quelle façon seront-ils solutionnés?</p> <ul style="list-style-type: none">→ <i>Mécanisme prévu,</i>→ <i>Démarche participative, etc.</i>
9	<p>Qui participe à l'interprétation et à la validation des résultats générés? En cas de désaccord, comment celui-ci sera-t-il résolu?</p>
10	<p>Comment se prendront les décisions liées à la diffusion des résultats?</p>